

Cimetières

Accès au cimetière

Une autorisation spéciale peut être délivrée pour pénétrer au nouveau cimetière avec un véhicule personnel. Accordée aux personnes infirmes ou âgées, incapables de se rendre à pied auprès des sépultures, l'autorisation est délivrée sur présentation d'un certificat médical pour la 1^{ère} demande. Elle est valable 2 ans et renouvelable sur simple demande de l'intéressé.

Navette municipale "L'abeille"

Réservée aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite, elle vous emmène gratuitement au Nouveau cimetière chaque premier mardi du mois. Pensez à réserver votre place au moins une semaine à l'avance (maximum de 7 places).

- [Ancien cimetière](#)
- [Nouveau cimetière](#) (une borne interactive de localisation des concessions et de recherche des défunts est à votre disposition : par nom, prénom, date de naissance ou de décès)

Les tarifs

Concessions Adultes

- 15 ans : 58 €
- 30 ans : 178 €
- 50 ans : 706 €

Concessions Enfants (âgés de moins de 7 ans)

- 15 ans : 39 €
- 30 ans : 82 €
- 50 ans : 334 €

•

Vacation de police : 22 €

Cases de Columbarium (pour 2 urnes), plaque fournie

- 15 ans : 376 €
- 30 ans : 539 €

Cavernes au Nouveau Cimetière (jusqu'à 4 urnes), plaque fournie

- 15 ans : 450 €
- 30 ans : 600 €

Taxe d'inhumation, dépôt d'urne, scellement d'urne

44 €

Vacation de police

22 €

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)
service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr

À télécharger

Fichier
[Règlement cimetières 2019.pdf \(.pdf - 10.22 Mo\)](#)